

du 17 Mai 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du  
Conseil Présidentiel ;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du  
Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 17 mai 1970, Mr Albert OUASSA,  
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé  
de l'intérim du Ministre des Finances et du Ministre de l'Economie  
et du Plan pendant l'absence de MM. Pascal CHABI KAO et Joseph KEKE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 Mai 1970  
par le Président du Conseil Présidentiel,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Ampliations : PCP 4 - CS 6 - CES 5  
MCP 4 - Ministères 11 - SGG 4 -  
SGPR-IAA-DCCT-DN-JORD-Gde Chanc. 6  
DEP-DGAJL-IGF-Dtion Stat. 7.

pour le Président du Conseil  
Présidentiel absent,  
le Membre du Conseil Présidentiel  
chargé de l'intérim,

  
Sourou-Migan APITHY